



VILLE DE
MATAGAMI

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Chères citoyennes et chers citoyens,

Fidèle à l'engagement du conseil municipal d'assurer la plus grande transparence possible de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

René Dubé, maire



LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2025 indiquent des revenus de fonctionnement de 6 787 134 \$. En tenant compte des charges financières de fonctionnement et des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations, etc.), les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 292 828 \$, lequel s'explique entre autres par :

- diverses subventions qui n'étaient pas au budget, car elles ont été confirmées en cours d'année, ou qui ont été supérieures à celles budgétées;
- divers revenus supérieurs à ceux budgétés;
- diverses dépenses de fonctionnement inférieures à celles budgétées;
- divers projets réalisés à un coût moindre ou qui n'ont pas été réalisés.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2025 de la Ville ont été vérifiés par l'auditeur externe, Daniel Tétreault CPA. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur est d'avis qu'« à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Matagami au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses de chaque membre du conseil de la Ville. Toutefois, par souci de transparence, je désire également le faire dans le présent document qui vous présente les faits saillants.

Ainsi, pour 2025, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	39 196 \$	19 598 \$
Conseiller	6 288 \$	3 144 \$

IMMOBILISATIONS

En termes de dépenses d'investissement 2025, la liste des principaux projets est la suivante :

• Projet de réfection extérieure et intérieure de l'hôtel de ville	1 016 235 \$
• Amélioration de la rue Duchesne	52 767 \$
• Rénovation des salles de bain de l'aréna	35 372 \$
• Renouvellement de plusieurs ordinateurs	17 391 \$
• Changement du serveur informatique	13 750 \$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2025, pour la réalisation future de projets, la Ville dispose de sources de financement qu'elle a pu constituer au cours des dernières années et elles se détaillent comme suit :

1. Excédent de fonctionnement affecté de 157 800 \$. Ce montant est strictement réservé pour :
 - i) l'équilibre budgétaire des années futures (87 000 \$) si nécessaire;
 - ii) le programme de revitalisation des façades commerciales (25 800 \$) ; et
 - iii) la formation pour la brigade incendie (45 000 \$).
2. Fonds de roulement pour immobilisations de 1 000 000 \$.
3. Réserve financière de 1 165 473 \$ pour travaux de voirie ou d'aqueduc.

4. Réserve financière de 283 823 \$ pour le développement.
5. Réserve financière de 20 000 \$ pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.
6. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 4 611 009 \$.

ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Au 31 décembre 2025, l'endettement total net à long terme était de 52 218 \$ et il était exclusivement constitué par le règlement d'emprunt du projet d'assainissement des eaux usées et des travaux municipaux connexes.

Au 31 décembre 2025, l'évaluation foncière totale des immeubles imposables de la municipalité s'élevait à 83 281 300 \$, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à celle de l'année précédente.